

LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 12 MAI 2019

DOSSIER - pages 2-5

L'EAU EST UN TRÉSOR, GARDONS-LA !

ÉDITO



Nous sommes nombreux à estimer que l'eau devient un enjeu majeur de notre société. Le changement climatique et l'urbanisation ont déjà des effets plus importants que nous ne l'avions imaginé chez nous : orages violents plus fréquents et incontrôlables, ruisseaux sans eau en été.

Face à ce constat, chacun a un rôle à jouer. Ce rôle peut paraître tout petit mais la somme des actions de chacun, à son niveau, devient une grande force.

L'eau est un trésor. Pour qu'elle garde cet aspect positif, chacun doit autant que possible conserver l'eau de pluie dans sa parcelle, au lieu de l'envoyer directement dans les réseaux publics d'eau pluviale. Cette infiltration cumule les avantages : elle permet de recharger les nappes d'eau souterraines, de filtrer et donc d'améliorer la qualité de l'eau, d'apporter de la fraîcheur dans la ville, et de faire des économies.

Le nouveau règlement d'assainissement et de gestion des eaux pluviales accompagne les habitants, les aménageurs, les constructeurs... dans la mise en œuvre de cette gestion de l'eau à la parcelle.

Qui dit règlement, dit contrôle de conformité. Les tuyaux d'eaux usées qui sont branchés sur les canalisations d'eaux pluviales (ou inversement) sont un problème majeur. Car ce sont les cours d'eau qui reçoivent *in fine* les eaux pluviales polluées.

Le SIARE a sollicité Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire pour accompagner notre territoire afin d'atteindre une qualité d'eau de baignade au lac d'Enghien. Celui-ci s'est déclaré intéressé par le projet. À suivre.

Le SIARE se mobilise aussi avec la poursuite d'un programme soutenu de travaux et d'études, que je vous laisse découvrir dans ce numéro.

Jean-Pierre ENJALBERT
Président du SIARE

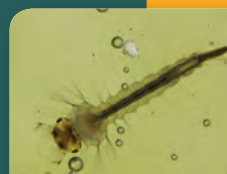


**ZOOM SUR LE RÈGLEMENT
D'ASSAINISSEMENT** - page 6

**Un nouveau règlement
Êtes-vous en conformité?**



**ZOOM SUR LES ÉTUDES ET
TRAVAUX** - page 7



ENVIRONNEMENT - page 8

**Moustiques, bonnes
pratiques**

**Renaturation du ru de
Montignon**

L'EAU EST UN TRÉSOR, GARDONS-LA !

L'été 2018 a été le deuxième plus chaud en France depuis 1850 et les scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Le réchauffement climatique n'est pas une augmentation de la température partout, en même temps. Il s'agit d'un dérèglement climatique par rapport à ce que nous connaissons, avec à la clé un bouleversement du cycle naturel de l'eau favorisant sécheresses et inondations.

L'eau est au cœur des enjeux. Car l'essentiel de la vie, c'est l'eau, celle que nous buvons, mais aussi celle qui nous entoure de façon plus ou moins visible, y compris sous nos pieds dans la nappe phréatique.

L'urbanisation a sa part de responsabilité. Nous pouvons tous agir pour préserver cette eau si précieuse : les urbanistes et architectes, les collectivités, les aménageurs... mais aussi chacun d'entre nous.

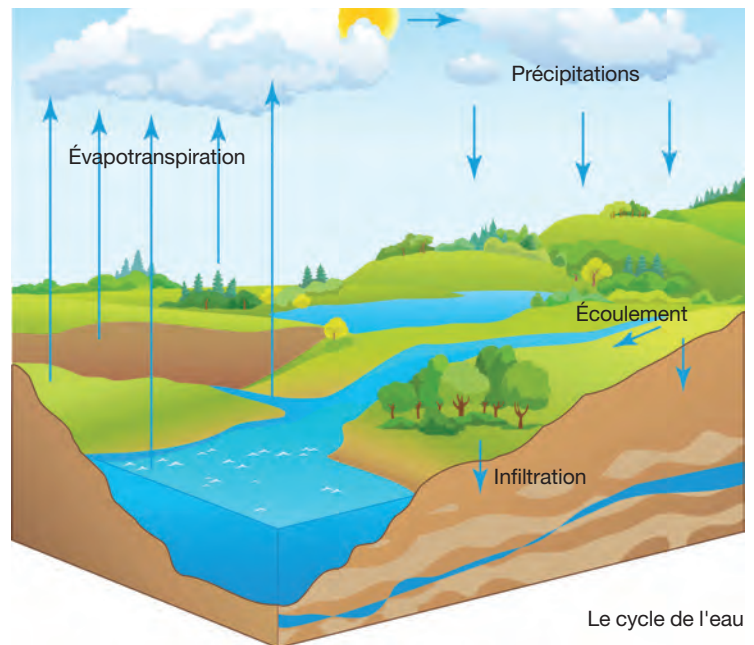
Ce dossier fait le point sur les solutions que nous pouvons adopter concrètement.

LE CLIMAT EN QUESTION

L'augmentation des températures moyennes a des conséquences sur le cycle de l'eau :

- Modification des volumes des précipitations, et de leur répartition
- Orages plus fréquents et violents, accompagnés d'inondations
- Assèchement des sols et ruissellement
- Diminution du débit des rivières
- Diminution de la quantité d'eau dans les nappes d'eau souterraines
- Chaleur difficilement supportable au sein des villes.

Les pluies de mai-juin 2016 et de juin 2018 illustrent ces phénomènes.



Le cycle de l'eau

LE MODÈLE URBAIN CONTESTÉ

Un cycle de l'eau perturbé

L'évolution urbaine a imperméabilisé progressivement les surfaces naturelles. Résultat : le ruissellement de l'eau augmente, l'eau s'infiltrant moins dans le sol. Cette eau qui ruisselle sur les chaussées a dû être canalisée. Engouffrée dans les avaloirs, elle est emportée le plus loin et vite possible via les réseaux d'eaux pluviales jusqu'aux cours d'eau.

Autre effet, quand l'eau n'est plus absorbée par les plantes, elle n'est plus transpirée par les arbres et évaporée. L'humidité de l'air diminue alors en ville.

La disparition des espaces d'eau

Pour créer rapidement des quartiers de logements, les zones humides ont été drainées, les cours d'eau ont été déviés, canalisés ou même asséchés et remblayés. La flore typique de ces milieux humides, de même que la faune, ont disparu ou ne subsistent que difficilement. Mais c'était oublier que l'eau trouve toujours un chemin et qu'elle se manifeste alors d'une façon qui peut être catastrophique.

Le ruissellement urbain en question

Le nouveau chemin de l'eau est le ruissellement : l'eau qui ne peut plus entrer dans le sol ruisselle sur les chaussées. Son écoulement rapide augmente le risque d'inondation en aval.

Chacun, par l'imperméabilisation de sa parcelle, se rend plus ou moins producteur d'eau de ruissellement : le propriétaire d'un terrain imperméable envoie *de facto* l'eau de pluie vers ses voisins, plus ou moins proches...

Cette imperméabilisation a également un impact sur la qualité de l'eau dans le milieu naturel puisque les eaux qui ont ruisselé sur les toits, les trottoirs, les chaussées et les parkings se chargent en matières en suspension, en matières organiques et en hydrocarbures. Cette pollution amène à devoir prendre des mesures correctrices coûteuses.



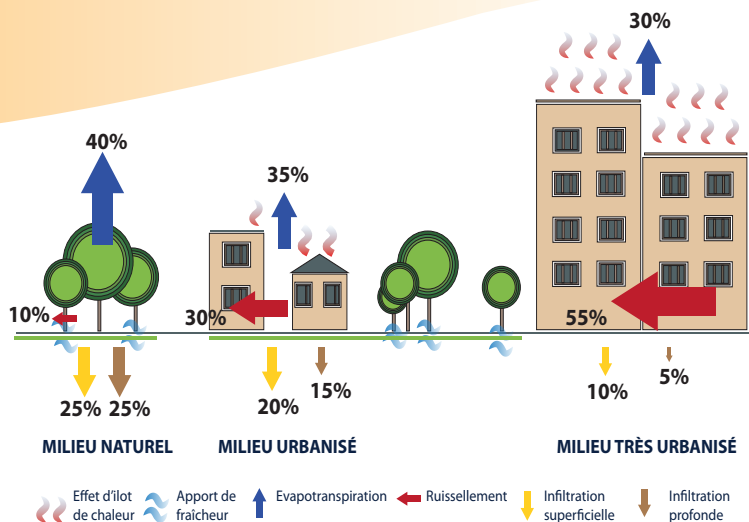
Zone humide pour récupérer les eaux pluviales

Des îlots de chaleur

Se créent ainsi des îlots de chaleur urbains qui favorisent les épisodes orageux : la chaleur au niveau de la ville fait remonter les masses d'air et rend ainsi l'atmosphère instable.

La ville concentre par nature des activités humaines émettrices de chaleur, mais ce phénomène est augmenté par différents facteurs : les climatiseurs, la densité des constructions (obstacles aux écoulements d'air qui pourraient dissiper la chaleur), l'absence d'espaces verts (qui augmente la propension des matériaux urbains à emmagasiner la chaleur le jour pour la restituer la nuit)... Ainsi, l'atmosphère urbaine devient toujours plus chaude.

Or, la ville possède moins de moyens de rafraîchissement naturels que la campagne où la végétation et l'eau font office de climatiseurs naturels.



L'évapotranspiration et le ruissellement selon l'imperméabilisation du sol

GARDER L'EAU : UN OBJECTIF COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Comment contrer les effets négatifs de la réduction de la présence d'eau en ville et du ruissellement ? Simplement en faisant revenir l'eau en ville...

Des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales font leur chemin. Elles visent à épurer les eaux, les retenir au plus près de la source et réduire les volumes qui s'écoulent vers l'aval. En définitive, il s'agit de rendre la ville "transparente pour l'eau", en choisissant des processus de construction et d'urbanisation qui perturbent le moins possible le cycle naturel de l'eau. D'autant que les effets négatifs de l'urbanisation devraient être amplifiés par le changement climatique.

Un trésor pour l'environnement et le cadre de vie

Collectivités, entreprises et habitants peuvent contribuer à gérer le problème à la source. Cela signifie d'aménager les parcelles pour qu'elles retiennent l'eau de pluie et servent de tampon pour les eaux de ruissellement. Cette gestion collective des eaux de pluie offre l'énorme avantage de diminuer les risques d'inondations.

Rétablir l'eau en ville, c'est aussi...

- Augmenter la qualité de vie : réduction des îlots de chaleur, rétablissement de la circulation de l'air, retour du paysage et de la nature dans l'environnement minéral de la ville
- Réalimenter en eau la nappe souterraine et les sols afin de préserver les usages de l'eau, dont l'eau potable
- Rétablir la biodiversité
- Redonner une place à l'eau (par exemple en remettant à l'air libre des rus canalisés) et la voir comme une source d'agrément, de calme et de bien-être
- Supprimer les déversements d'eaux usées dans les cours d'eau naturels et ainsi améliorer leur qualité.

5 grands principes à retenir

1. Éviter la concentration

L'eau pluviale est plus facile à gérer en petite quantité, localement, le plus en amont possible, au plus près de la rencontre de la pluie et du sol ou des surfaces construites, ou directement à proximité.

Dans les terrains situés au-dessus du gypse, c'est la concentration de l'eau en un seul endroit comme dans les puits d'infiltration qui est dangereuse.

2. Séparer

La gestion des eaux pluviales est effectuée séparément des eaux usées dans les parcelles, en amont du réseau public d'assainissement. L'assainissement unitaire et les mauvais raccordements des eaux pluviales dans la canalisation d'eaux usées lors des fortes pluies surversent dans le milieu naturel et les rivières par des déversoirs d'orage et provoquent de fortes pollutions.

Les actions potentielles sont de trois ordres, avec par ordre de priorité :

- Réduire les surfaces imperméables
- Retenir les eaux dans les parcelles pour éviter le ruissellement
- Stocker les eaux pluviales puis les évacuer lentement vers les réseaux publics.

3. Multiplier les dispositifs de gestion à la parcelle

On peut mettre en œuvre un ou plusieurs dispositifs à la suite ou en parallèle pour assumer les diverses fonctions du cycle de l'eau, sans oublier le traitement de la pollution.

4. Choisir des solutions simples

Les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales sur la parcelle doivent faire appel à des moyens techniques simples à entretenir. À ce titre, les dispositifs enterrés risquent d'être "oubliés" et non entretenus.

5. Intégrer les eaux de pluie à notre paysage quotidien

Observer les pluies, les orages et l'infiltration de l'eau... C'est reprendre contact avec la nature et les saisons. La pluie, visible dans notre espace individuel, devient une source de vie de nos jardins et balcons, pas uniquement un inconvénient en attendant les "beaux" jours.



L'EAU EST UN TRÉSOR, GARDONS-LA ! ... (SUITE)

La gestion intégrée, c'est quoi ?

La gestion des eaux pluviales sur la parcelle, appelée également gestion « alternative » ou « gestion intégrée » se distingue de l'assainissement traditionnel ou « tout réseau » : elle privilégie la gestion de l'eau de pluie là où elle tombe, plutôt que de la canaliser pour la transporter.

Elle cherche à reproduire au niveau local les fonctions essentielles du cycle naturel de l'eau : pluie, infiltration, évaporation, évapotranspiration, rétention, évacuation régulée, transfert, alimentation de la nappe phréatique et des cours d'eau.

Quelques exemples

Les méthodes de gestion des eaux pluviales sont simples pour gérer les petites pluies. Elles peuvent être mises en place facilement, même sur les petites surfaces de terrain avec :

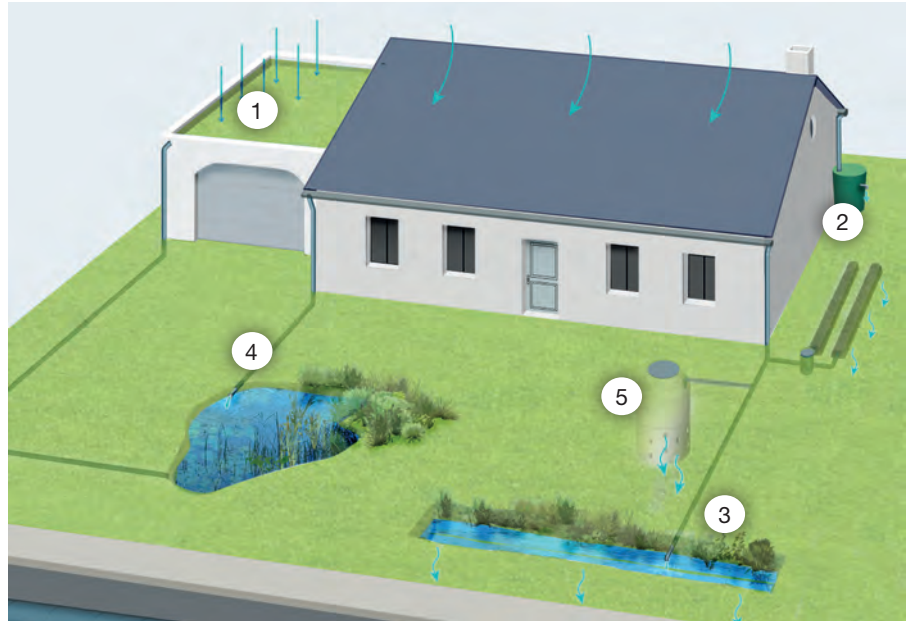
- Des revêtements qui ne soient pas imperméables : il est recommandé d'éviter les allées en béton. Vous pouvez privilégier les dalles alvéolées ou les dalles non jointives ou, encore mieux, des allées en terre, en gravier, en mélange de terre et pierre enherbé
- Des fosses d'arbres végétalisées, qu'ils soient isolés ou en haie
- Des bassins paysagers ou des mares. L'eau des gouttières peut y être dirigée grâce à des caniveaux ou des rigoles
- Des noues d'infiltration : ces fossés végétalisés et peu profonds accueillent les eaux de pluie et de ruissellement. Des noues peuvent être aménagées sur une propriété ou plusieurs
- Des toitures végétalisées.

Pour prendre en charge des pluies plus importantes, ou dans des espaces plus grands, il est possible de concevoir des noues plus larges (Cf. photo ci-contre), des puits d'infiltration (si le sol le permet, en particulier s'il n'y a pas de gypse), des tranchées ou des bassins à ciel ouvert ou enterrés.

- 1- Toiture végétalisée
2- Récupérateur d'eau de pluie

- 3- Noue d'infiltration
4- Bassin paysager inondable

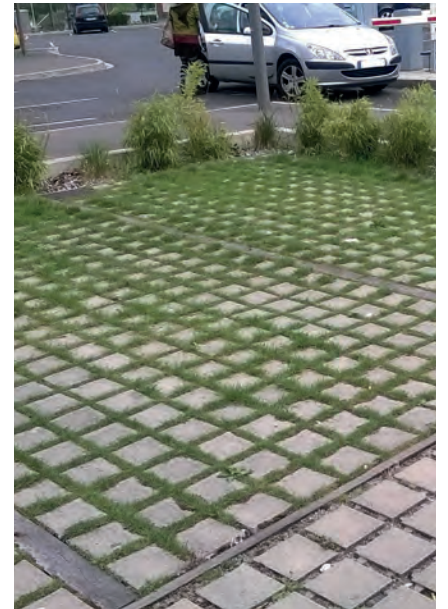
- 5- Puits d'infiltration



Gestion des eaux pluviales à la parcelle : des solutions variées



Noue paysagère



Parking permettant l'infiltration de l'eau



Allée en graviers : l'eau peut s'infiltrer



Toiture végétalisée : l'eau de pluie est en partie absorbée par la végétation

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE : UNE SOURCE D'ÉCONOMIES

Récupérer l'eau de pluie, c'est aussi faire des économies : pour les particuliers, des économies sur sa facture d'eau, mais aussi sur sa facture énergétique. Pour les collectivités, la gestion intégrée des eaux pluviales permet de réaliser des économies par rapport aux solutions de l'assainissement traditionnel, en réduisant les besoins en linéaires de canalisations et ouvrages de stockage.

Opter pour des toitures végétalisées

En fonction de leur épaisseur et des types de végétaux, les toitures végétales peuvent retenir 70 à 80% des eaux pluviales en été et 20 à 40% en hiver dans nos régions. Elles jouent donc un rôle efficace pour réduire les ruissellements.

La toiture végétalisée a également l'avantage de réduire les pics de température. Ainsi une toiture classique peut atteindre 70°C au soleil, alors que la toiture végétalisée ne dépasse pas 20 à 30°C. La température ambiante en est modifiée. Le toit vert réduit de 85% la chaleur qui pénètre dans le bâtiment, ce qui en fait un excellent isolant thermique et permet d'économiser sur la climatisation en été. Sans oublier, leurs propriétés d'isolation acoustique.

Le coût d'investissement en fait une solution plutôt adaptée aux nouveaux bâtiments.

Installer un récupérateur d'eau

Un peu de mathématiques... Il pleut environ 640 mm d'eau en moyenne sur notre territoire, soit 640 litres d'eau par m² de toiture, répartis sur environ 80 jours en moyenne (jours où il pleut plus de 2 mm).

Pour arroser un jardin et potager, les besoins sont en moyenne de 17 litres par m² par arrosage. On vous laisse faire le calcul : l'arrosage pourrait être totalement assuré par l'eau de pluie. Pour aller jusqu'au bout de la démonstration, il faudrait tenir compte du volume de stockage du récupérateur d'eau.

Une chose est claire, selon la gestion et la taille de votre récupérateur d'eau, des économies significatives peuvent être réalisées.

Alors, pourquoi utiliser l'eau potable pour arroser quand l'eau de pluie est parfaite pour cet usage ? Mieux vaut conserver les réserves d'eau potable pour l'alimentation et les usages à l'intérieur de la maison.



Récupérateur d'eau

Et pourquoi pas un jardin de pluie ?

L'intérêt du jardin de pluie est de rassembler tous les bienfaits de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, en plus de qualités esthétiques et paysagères importantes :

- Il favorise l'infiltration des eaux pluviales au plus près de la source.
- Il permet de maîtriser à la source le ruissellement.
- Il limite les pollutions transférées par les eaux pluviales qui coulent sur les toits et les espaces de circulation.
- Il développe des habitats pour la biodiversité.
- La végétation favorise l'évapotranspiration. Elle conserve puis diffuse de l'humidité dans l'air et réduit ainsi la chaleur ambiante.

Alors, si vous avez un jardin, faites-vous plaisir en créant votre jardin de pluie et limitez ainsi les ruissellements !



Après les précipitations :

1. Interception par la végétation
2. Pluie non interceptée
3. Évaporation/ évapotranspiration
4. Stockage dans le sol
5. Infiltration dans le sol
6. Surface végétalisée
7. Compost et humus favorisant l'infiltration
8. Vie dans le sol
9. Écoulement hypodermique
10. Écoulement vers le sous-sol, recharge de la nappe
11. Qualité de l'eau
12. Surfaces imperméables avec ruissellement

Pour plus d'information :

www.siare95.fr/contenu/la-gestion-des-eaux-pluviales

Vous pouvez aussi consulter le nouveau règlement d'assainissement du SIARE :

www.siare95.fr/contenu/reglement-de-l-assainissement-2018

ZOOM SUR LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

UN NOUVEAU RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Le SIARE vient d'adopter un nouveau règlement d'assainissement pour s'adapter aux réglementations nationales et aux normes européennes. Ce nouveau document répond en particulier aux objectifs de préservation des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Il vise un bon état écologique et chimique des cours d'eau, ces derniers recevant les eaux pluviales et les eaux usées épurées.

Ce nouveau règlement d'assainissement collectif et des eaux pluviales s'applique aux réseaux et ouvrages appartenant au SIARE et aux immeubles qui y sont raccordés.

L'importance de la gestion de l'eau à la parcelle est réaffirmée (infiltration en priorité : voir dossier) afin de mettre en cohérence la maîtrise des rejets pluviaux avec les enjeux du territoire, en termes de lutte contre les inondations et de développement durable.

Pour les nouveaux projets d'envergure, l'obligation de rétention à la parcelle a été amplifiée en raison de l'enjeu lié aux inondations pluviales de notre territoire.



Règlement d'assainissement

Nouveautés :

- Un glossaire pour mieux appréhender le vocabulaire spécifique à l'assainissement
- Des exemples de gestion alternative des eaux de pluie
- Une meilleure définition du branchement et du raccordement
- Des schémas explicatifs
- Des zooms dans certains articles pour mieux expliquer certaines obligations
- Des suggestions de bonnes pratiques...

Pour télécharger l'intégralité du règlement d'assainissement : www.siare95.fr/contenu/reglement-de-l-assainissement-2018

ÊTES-VOUS EN CONFORMITÉ ?

Vous vendez votre bien immobilier, votre notaire vous demande un contrôle de conformité, vous avez un dégât des eaux et votre assurance vous interroge... Quelles sont vos obligations ? En cas de vente, vous êtes dans l'obligation de fournir un certificat de contrôle de votre installation de moins de 3 ans. Si ce contrôle n'a jamais été effectué ou n'est pas à jour, vous devez en demander un.

Quel est le rôle du contrôle de conformité ?

Le contrôle de conformité est une visite réalisée par un technicien à votre domicile pour vérifier que votre système d'évacuation répond aux exigences du règlement d'assainissement. Le technicien vérifie l'ensemble du système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales de votre propriété (habitation principale, garage, dépendance, piscine...) : après avoir injecté du colorant dans les points d'eau, il retrace, de façon schématisée, le circuit d'évacuation des eaux usées et pluviales jusqu'aux réseaux d'assainissement situés dans le domaine public.



Ce contrôle est d'autant plus important si vous êtes sur un secteur desservi par un réseau séparatif : les eaux usées et les eaux pluviales sont alors récupérées de manière distincte. En effet, les eaux usées sont acheminées jusqu'aux stations d'épuration afin d'y être traitées avant leur rejet au milieu naturel alors que les eaux pluviales sont rejetées directement au milieu naturel, sans prétraitement.

Le non-respect de cette séparation des eaux usées et pluviales dès votre habitation a des conséquences à double titre :

- Les eaux pluviales dans les canalisations d'eaux usées, par temps de pluie, saturant les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration. Cela peut engendrer des inondations et des refoulements d'eau sale dans les rues, chez les particuliers...
- Les eaux usées dans les eaux pluviales provoquent une pollution du milieu naturel : rivières, cours d'eau...

Certificat de conformité

Comment obtenir un rendez-vous ?

Vous devez vous rapprocher de l'intercommunalité ou du syndicat qui gère votre assainissement. Le service compétent vous informera des modalités d'obtention du certificat et des délais pour que votre habitation soit déclarée conforme.

Si votre habitation est non conforme, des préconisations de travaux vous seront aussi indiquées sur ce même certificat pour vous mettre en conformité. Elles sont accompagnées d'information sur les délais.



SUR LES TRAVAUX

Rue des Genêtes à Bessancourt

En 2018, le SIARE a déjà réhabilité une partie du réseau des eaux usées de la rue des Genêtes à Bessancourt. En juillet prochain, 239 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées et 95 mètres de canalisation d'eaux pluviales seront réhabilités. En complément, 14 branchements seront repris par la technique du gainage. Cette opération sera menée rapidement, avec un impact faible en surface. Pour cette opération, le SIARE bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Réhabilitation d'un moduloval® à Montmagny

Rue Jules Ferry, le SIARE engage des travaux de réhabilitation d'une portion d'un collecteur d'eaux pluviales endommagé, dont l'étanchéité n'était plus optimale. Ce chantier qui débute en mai doit durer 3 semaines. La technique dite du « Chemisage » a été retenue pour limiter les risques de pollution, maintenir la circulation et réduire la durée des travaux. Économique et écologique, le chemisage évite les travaux de démolition et de terrassement. Parfaitement étanche et conçue sans joint, la nouvelle canalisation est immédiatement opérationnelle et sa capacité hydraulique est augmentée.

Réseaux d'assainissement à Béthémont-la-Forêt et Chauvry

Constituant la première phase du projet de mise en place de l'assainissement collectif sur les deux communes, les travaux de création du réseau d'eaux usées en domaine public ont commencé en janvier 2019 pour une durée de 11 mois. Ces canalisations permettront de collecter et d'acheminer les eaux usées jusqu'au site de la future station. Les travaux comprennent également la création de plus de 300 branchements particuliers ainsi que l'installation de 5 postes de refoulement.



Parvis de la Gare à Bessancourt

Des problèmes se produisaient de façon récurrente sur les réseaux dans le secteur de la gare de Bessancourt, avec un impact jusque sur la rue Dupressoir de la Chardonnière. Il s'avère nécessaire de créer une chambre pour les collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de rétablir l'hydraulicité des écoulements. Le SIARE a donc entrepris ces travaux devant la gare, en coordination avec la Communauté d'agglomération Val Parisis et la ville de Bessancourt, préalablement aux travaux de réaménagement prévus par Val Parisis dans ce secteur.

Bassin enterré à Soisy

Un bassin enterré de stockage d'eaux pluviales va être aménagé par le SIARE à Soisy-sous-Montmorency, sous le parking du futur espace culturel. Des travaux amont ont été menés de janvier à début mai 2019. Il s'agissait de défricher le terrain avant son nivellement. La création d'une piste de 260 mètres doit permettre l'accès par les engins de chantier.



Bassin de la Peupleraie à Bessancourt

De nombreux arbres malades étant devenus dangereux, le SIARE a entrepris de février à mai 2019 d'importants travaux sur le Bassin de la Peupleraie : 84 arbres ont dû être abattus ; ils seront replantés prochainement. À cette occasion, la clôture du bassin a été changée et les talus ont été profilés afin d'améliorer leur entretien et la capacité de rétention des eaux pluviales.

Survol du territoire du SIARE

Cet hiver, un avion a survolé l'ensemble du territoire du SIARE. L'objectif ? Procéder à un relevé topographique précis grâce à un LIDAR embarqué (LASER Detection And Ranging), soit en français : détection et estimation de la distance par LASER. En hiver, les mesures depuis le ciel sont moins affectées par la présence de végétation au sol. Les données recueillies permettront de réaliser une étude hydromorphologique et écologique des cours d'eau de notre territoire ainsi qu'un diagnostic hydraulique des bassins versants. Cette étude permettra également d'enrichir le système d'information géographique et de cartographier les zones inondables. Ces informations serviront à anticiper et déterminer la localisation et la nature des travaux à entreprendre pour répondre aux problématiques d'inondations.



Rue de Montlignon à Saint-Prix

Le réseau d'eaux usées de la rue de Montlignon doit faire l'objet de travaux de réhabilitation de juillet à fin septembre 2019. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement de la commune de Saint-Prix élaboré en 2016, et du programme de réhabilitation des réseaux. C'est l'intégralité du réseau qui doit être reprise, soit 437 mètres linéaires, à la fois en gainage et en tranchée ouverte en fonction des dégradations. Il en sera de même pour les branchements d'eaux usées. Pour cette opération, le SIARE bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



ENVIRONNEMENT



RENATURATION DU RU DE MONTLIGNON

Quand prévention des inondations et valorisation écologique vont de pair

Des travaux de restauration du ru de Montlignon ont démarré en mars au parc de Maugarny à Montlignon. Ce sont 35 mètres linéaires de cours d'eau qui sont concernés.

Au programme : la suppression d'un ancien ouvrage bétonné qui réduit le passage de l'eau et le réaménagement des berges. La stabilisation des berges est obtenue en associant des enrochements en pied de berge et du génie végétal sur les talus. Une végétation adaptée aux rives de cours d'eau (ripisylve) est reconstituée.

Ces travaux vont contribuer à limiter la sensibilité aux inondations et aux érosions de berge, mais ils offrent bien d'autres avantages : ils favorisent l'amélioration de la qualité de l'eau et participent à la préservation de la biodiversité, notamment dans le cadre de la lutte contre les plantes envahissantes telles que la Renouée du Japon et les Bambous.

La durée des travaux est de 3 mois (1 mois de phase préparatoire et 2 mois de travaux).



Le ru avant les travaux



Les travaux de renaturation du ru

MOUSTIQUES, LES BONNES PRATIQUES

Le beau temps arrive et les moustiques avec lui. Pas moins de 65 espèces de moustiques sont dénombrées en France métropolitaine. Mais, rassurez-vous, toutes ne sont pas nocives, même si elles sont gênantes !

Comment les moustiques se reproduisent-ils ?

Les moustiques sont des espèces inféodées aux milieux naturels humides semi-temporaires, les femelles ayant la particularité de pondre dans l'eau. Cependant, en l'absence d'eau, les œufs restent viables plusieurs années. Les moustiques fréquentent également la ville, en particulier les zones d'eau stagnante comme les bacs à fleurs, les pneus remplis d'eau... Le cycle de vie d'un moustique dure en moyenne une semaine pour les mâles et deux mois pour les femelles qui sont les seules à piquer.

Comment éviter la propagation des moustiques ?

Pour réduire la prolifération des moustiques, quelques bonnes pratiques s'imposent. Avant tout, il est important de supprimer les eaux stagnantes à l'intérieur et autour de son domicile : enlever l'eau des soucoupes des pots de fleurs en les remplissant de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier au printemps le bon écoulement de ses gouttières...

Autre bonne idée : installer des nichoirs à chauves-souris. Ces dernières sont d'excellents prédateurs !



LES MATINÉES DU SIARE : ÉCHANGER SUR LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Mardi 19 mars dernier se tenait la première édition des Matinées du SIARE.

Autour d'un petit-déjeuner débat, ont été présentées les actions du SIARE en faveur du développement durable et de la biodiversité.

Cet événement, pour le moment destiné aux élus du territoire et aux partenaires, a pour objectif d'échanger sur les pratiques de chacun en termes environnementaux.

C'était également l'occasion de présenter une étude de la faune et de la flore, réalisée sur une année complète, et qui a permis de recenser les différentes espèces végétales et animales présentes sur sept bassins de rétention de notre territoire.

Les équipes du SIARE ont également mis un coup de projecteur sur l'éco-pâturage mis en place sur trois bassins, ainsi que sur le fonctionnement du crapaudrome installé route des Parquets à Saint-Prix. Ces deux actions phares permettent de mettre en exergue l'importance de la protection de la biodiversité.

Au regard du succès de cette première édition, le SIARE souhaite renouveler ces petits-déjeuners thématiques et installer un rendez-vous régulier pour les années à venir.

Hommage à Messieurs LECLAIRE et WAGENTRUTZ

Vice-président du SIARE, où il était très investi et apprécié, Christian Leclaire nous a quittés brusquement le 19 décembre 2018. Au cours de sa vie publique, Christian Leclaire avait su s'attirer la sympathie de chacun.

Gérard Wagentruz est décédé le 17 février 2019. Élu du SIARE depuis deux ans, il a été l'un des artisans et farouches partisans des projets du SIARE sur la commune de Béthémont-la-Forêt.

Jean-Pierre Enjalbert et les équipes du SIARE saluent ici le souvenir d'hommes engagés et intègres dont les qualités humaines étaient reconnues par tous. Nos premières pensées sont d'abord allées à leurs familles.

LE PETIT COLLECTEUR

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71
info@siare.net - www.siare95.fr

Direction de la publication :

Jean-Pierre Enjalbert

Direction de la rédaction :

Amparo Martaud

Comité de rédaction : Denis Fournier, Marie-Anne Gineste, Isabelle Heydel, Jean-Marc Jumel, Sophie Reboux, Sébastien Yot

Crédits photos : SIARE ; Illustration p 3 : MarkediA ; Illustration p5 : Metro Vancouver, Fotolia

Conception et rédaction : MarkediA

Impression :

Imprimerie RAS

Tirage : 145 000 exemplaires

Distribution : ADREXO

